



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

viticulture

Question orale n° 468

Texte de la question

Une crise sans précédent touche la viticulture de la Charente-Maritime et de la Charente dont l'économie dépend de la bonne santé du cognac. Le plan adopté récemment par le Gouvernement se révélant notoirement insuffisant M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'urgence de la situation viticole charentaise qui appelle un effort sans précédent du Gouvernement sur les points suivants : la mise en place urgente d'aides à la trésorerie ; la prise en charge de 50 % des cotisations mutualité sociale agricole exploitants 1998 (y compris la CSG et la CRDS) pour tous les viticulteurs en difficulté notoire ; la mise en place d'un système spécifique d'allègement des charges patronales sur la main-d'oeuvre salariée en viticulture ; la renégociation des prêts bancaires et des trésoreries structurelles viticoles ; une mesure financière incitative à la souscription de la distillation préventive ; l'étalement des impôts et une révision urgente de l'imposition des stocks et de la transmission du patrimoine. Par ailleurs, il souhaite des précisions sur l'organisation de la campagne 98/99 et la mise en place d'une charte de prix permettant d'améliorer rapidement les prix à la production. Enfin, il lui demande si le Gouvernement peut augmenter le budget de promotion du cognac en France, empêcher l'utilisation de sa notoriété par d'autres produits spiritueux concurrents et accorder à chaque viticulteur la possibilité de disposer de vingt-cinq bouteilles par an en franchise de droits et taxes pour la promotion.

Texte de la réponse

M. le président. M. Dominique Bussereau a présenté une question, n° 468, ainsi rédigée:

«Une crise sans précédent touche la viticulture de la Charente-Maritime et de la Charente dont l'économie dépend de la bonne santé du cognac. Le plan adopté récemment par le Gouvernement se révélant notoirement insuffisant, M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'urgence de la situation viticole charentaise qui appelle un effort sans précédent du Gouvernement sur les points suivants: la mise en place urgente d'aides à la trésorerie; la prise en charge de 50 % des cotisations mutualité sociale agricole exploitants 1998 (y compris la CSG et la CRDS) pour tous les viticulteurs en difficulté notoire; la mise en place d'un système spécifique d'allègement des charges patronales sur la main-d'oeuvre salariée en viticulture; la renégociation des prêts bancaires et des trésoreries structurelles viticoles; une mesure financière incitative à la souscription de la distillation préventive; l'étalement des impôts et une révision urgente de l'imposition des stocks et de la transmission du patrimoine. Par ailleurs, il souhaite des précisions sur l'organisation de la campagne 98/99 et la mise en place d'une charte de prix permettant d'améliorer rapidement les prix à la production. Enfin, il lui demande si le Gouvernement peut augmenter le budget de promotion du cognac en France, empêcher l'utilisation de sa notoriété par d'autres produits spiritueux concurrents et accorder à chaque viticulteur la possibilité de disposer de vingt-cinq bouteilles par an en franchise de droits et taxes pour la promotion.»

La parole est à M. Dominique Bussereau, pour exposer sa question.

M. Dominique Bussereau Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, la question que je vous pose sur la crise du cognac aurait tout aussi bien pu être posée dans des termes semblables par n'importe lequel de mes

collègues parlementaires des deux départements charentais.

Vous le savez, une crise sans précédent touche notre viticulture dans ces deux départements dont la santé économique dépend beaucoup de celle du cognac. La semaine dernière se sont déroulées des manifestations importantes - sans violence, mais avec détermination - des viticulteurs et des élus, qui ont montré l'ampleur du malaise.

Les causes de la crise sont connues: surproduction et surstockage. Et - pas de chance ! - la crise conjoncturelle de l'Asie et de la Russie est venue ajouter aux difficultés de la situation.

Vous avez annoncé un plan, au mois de juillet, à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue à votre ministère. J'avais indiqué, ce jour-là, à votre directeur de cabinet que je jugeais ce plan insuffisant. Et ce n'était pas parce que j'étais député de l'opposition mais parce que je le pensais. Malheureusement, j'ai peur qu'il ne se révèle très insuffisant. D'ailleurs, les manifestants de la semaine dernière l'ont considéré comme tel.

Même si cela paraît facile de la part d'un opposant, je crois qu'il faut que le Gouvernement consente un effort sans précédent parce que cette région a des difficultés vraiment très importantes.

Parmi les mesures que nous vous suggérons, ainsi que les organisations syndicales, figurent, bien sûr, la mise en place urgente d'aides à la trésorerie, la prise en charge de 50 % des cotisations de MSA exploitants pour tous les viticulteurs en difficulté et la mise en place d'un système spécifique d'allègement des charges patronales sur la main-d'oeuvre salariée de la viticulture. En ce qui concerne la renégociation des prêts bancaires et des trésoreries structurelles viticoles, une baisse des taux d'intérêt et un élargissement de bonification à tous les établissements de crédit ayant des encours viticoles apparaissent nécessaires.

Je vous demande également - et c'est une revendication forte de notre région - une mesure financière incitant à la souscription de la distillation préventive, dont la mise en place d'une aide à l'hectare d'environ 1 000 francs.

Comme tout le monde - c'est une demande faite depuis longtemps à l'Etat - je souhaite qu'on puisse connaître, au plus tard le 1er octobre - mais nous y sommes déjà -, l'organisation de la future campagne viticole.

S'agissant de l'aspect fiscal du dossier, nous pensons que l'étalement des impôts est absolument nécessaire et qu'il faut réfléchir à une révision urgente de l'assiette des cotisations sociales. Mais je sais que sur ce sujet, depuis des années, Bercy est sévère avec les ministres de l'agriculture successifs. Il faut réfléchir également aux problèmes de l'imposition des stocks et de la transmission du patrimoine. Et sur tous ces points, bien sûr, il faut un calendrier de réalisation.

Vous savez que la baisse des prix est importante. Nous souhaitons une charte de prix qui définisse un prix indicatif, permettant d'améliorer rapidement les revenus des producteurs.

Enfin, le cognac étant un produit qui s'exporte, qui est de moins en moins consommé dans notre pays malgré toutes les campagnes de promotion des viticulteurs et des organisations professionnelles, nous souhaiterions que le Gouvernement augmente le budget de sa promotion, et fasse en sorte d'empêcher l'utilisation de sa notoriété par d'autres produits spiritueux concurrents. Nous assistons actuellement dans l'industrie à de grandes manoeuvres qui nous inquiètent. Enfin, revendication traditionnelle, les viticulteurs voudraient disposer d'un certain stock de bouteilles par an pour assurer eux-mêmes, au niveau de leur exploitation, la promotion de leur produit.

Monsieur le ministre, j'insiste avec beaucoup de solennité sur le caractère grave de la situation. Ce n'est pas une petite crise qui touche ces deux départements de notre pays !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Louis Le Penec, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, vous avez expliqué que la crise de la viticulture charentaise - elle a provoqué récemment des manifestations de viticulteurs - est née en réalité il y a plusieurs années. Vous avez souligné aussi sa gravité et je souscris à votre diagnostic.

En effet, perceptible depuis quelques années, la diminution des ventes dans les principaux pays consommateurs, s'est amplifiée avec la crise financière des pays du Pacifique. Elle n'a pas été compensée par le développement du marché américain.

Face à cette situation, sur laquelle d'autres parlementaires, notamment Mme Reynaud ici présente, avaient attiré mon attention, j'ai d'abord souhaité que soient légitimés les porte-parole d'une profession dont, il faut bien le dire, la légitimité était contestée. C'est donc à l'initiative des pouvoirs publics que des élections ont été organisées en juin dernier. Elles ont permis à l'interprofession renouvelée d'adopter en juillet un plan d'adaptation du vignoble.

Bien que ce plan présente à mes yeux certaines insuffisances, liées notamment à une approche trop conjoncturelle des difficultés rencontrées, j'ai pris la décision de l'accepter et de mettre sans délai en application

les propositions ainsi formulées par l'interprofession.

Les mesures de campagne sont donc en cours de publication. Mais il est à mes yeux évident qu'en l'état ce dispositif ne suffira pas à redonner des perspectives à la viticulture charentaise: une adaptation structurelle plus ambitieuse, mais probablement aussi plus rapide et énergique, est sans doute nécessaire.

Elle exigera incontestablement des moyens adéquats, que je souhaite pouvoir orienter vers ceux des viticulteurs qui feront clairement le choix, d'une part, d'un allègement à court terme des volumes excédentaires par le biais de la distillation préventive dont j'ai demandé la mise en place au niveau européen et, d'autre part, d'un engagement dans une restructuration de leur vignoble, selon des modalités à définir.

Dans ces conditions, j'ai proposé un calendrier de discussions avec les représentants de la profession, et l'objectif est d'aboutir à un dispositif opérationnel début novembre. Je souhaite en particulier qu'un effort spécifique soit fait en faveur des jeunes viticulteurs, ainsi que pour ceux qui feront un effort d'organisation collective accru. J'espère vous avoir convaincu de ma volonté de garder ce dossier grand ouvert.

M. le président. La parole est à M. Dominique Bussereau.

M. Dominique Bussereau. Monsieur le ministre, vos réponses montrent que vous avez pris conscience, et avec vous l'ensemble du Gouvernement, de la gravité de la situation. Ne me considérez pas comme un boute-feu ou un oiseau de mauvais augure si j'insiste. Il est urgent que les mesures que vous venez d'annoncer soient concrétisées et que des chiffres soient annoncés. En effet, et certains de mes collègues pourraient le confirmer, lorsque les barrages ont été levés à Cognac et autour de Cognac mercredi, en dépit des discussions et de certaines avancées, on sentait beaucoup d'amertume. Je crains, en l'état actuel des choses, qu'après les vendanges - à la fin du mois d'octobre - on ait recours à des formes de violences, tant est grande la désespérance. Il faut donc que les intentions fort louables que vous venez d'énoncer, s'appuient sur des masses financières pour permettre à la région, et en tout cas à ceux qui sont les plus touchés, de retrouver confiance et de ne pas sombrer dans le désespoir et, malheureusement, la violence.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 468

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5339

Réponse publiée le : 7 octobre 1998, page 5944

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 octobre 1998